

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Lot-et-Garonne

COMMUNE DE DOLMAYRAC

PROCÈS-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mercredi 25 octobre 2023**

Nombre de conseillers :	Le 25 octobre deux mille vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Dolmayrac se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
En exercice : 14	
Présents : 08	
Pouvoirs : 03	
Votants : 11	Date de convocation : 19 octobre 2023

PRÉSENTS : M. Gilles GROSJEAN, M. Pierre BERNOU, Mme Sylvie LE LAIZANT, M. Yves HERVÉ, Mme Irène RODDE, M. Jérôme GUARDINI, Mme Nicole WYSS, Mme Marie-France SABATIÉ formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Sébastien BOULLAND, Mme Rose RADJI, M. Stéphane RUFINO, M. Sébastien SEELIG, M. Arnaud GOUILLON, Mme Pascale VALBUZZI.

ABSENT NON EXCUSÉ :

POUVOIRS : M. Sébastien BOULLAND donne pouvoir à Mme Sylvie LE LAIZANT, Mme Rose RADJI donne pouvoir à M. Pierre BERNOU, M. Arnaud GOUILLON donne pouvoir à M. Gilles GROSJEAN.

Mme Sylvie LE LAIZANT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Lotissement « Hameau de Bellevue » : vente lot n° 4 - section B, parcelle n° 1142 d

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

1 - l'approbation du procès-verbal de séance du :

Conseil municipal du mercredi 13 septembre 2023

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 35.

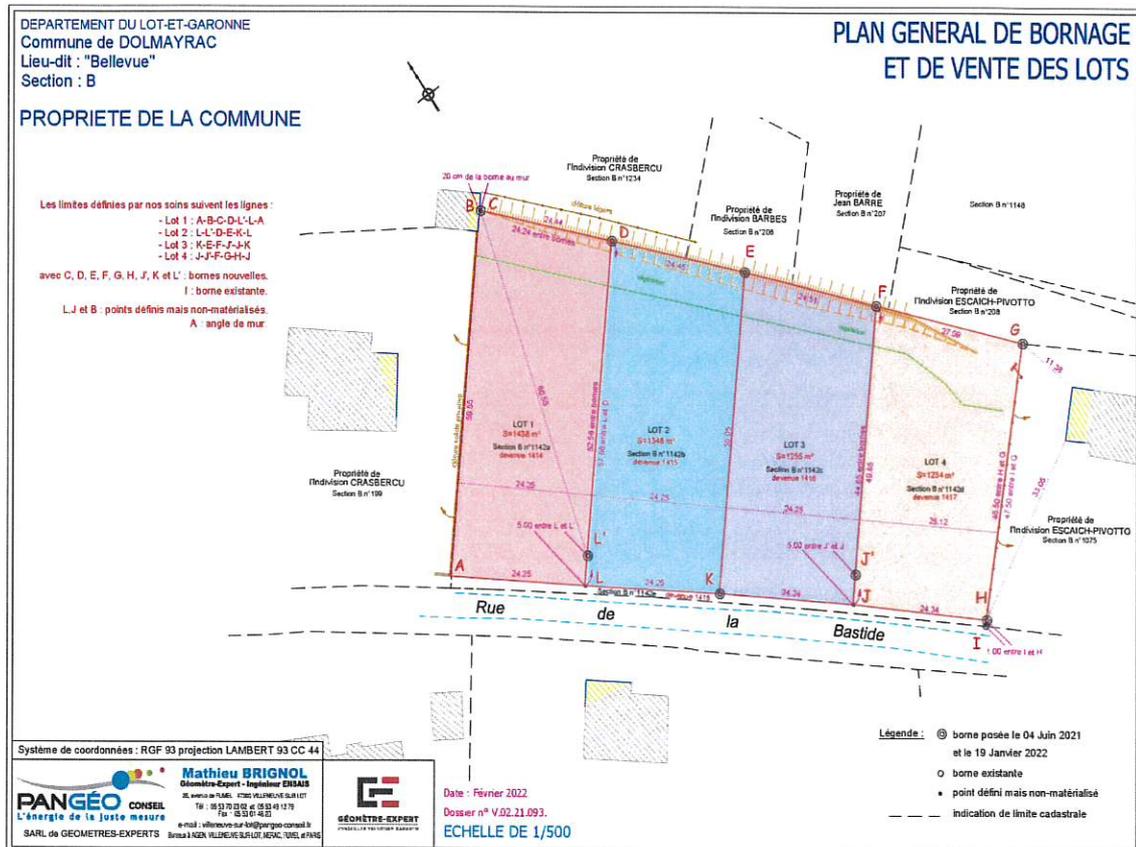
Convocation envoyée le
07/12/2023 à 13:49:22

Point n° 1 :

D-2023-28 : Lotissement « Hameau de Bellevue » : vente lot n° 4 - section B, parcelle n° 1142 d

Monsieur le Maire, Gilles GROSJEAN, rappelle au Conseil municipal l'historique des travaux de viabilisation du lotissement « Hameau de Bellevue » et que le lot n° 4 restait à vendre.

Monsieur le Maire informe que ce lot n° 4, cadastré section B, parcelle n° 1417 pour une surface totale de 1 234 m², d'après le plan général de bornage et de vente des lots établi en février 2022 par M. Mathieu BRIGNOL, comme ci-dessous, a trouvé un acquéreur en la personne de M. Félix METBACH, artisan, demeurant sur Sainte-Livrade :



VU la délibération de la commune n° D-2021-05 du 03 février 2021 approuvant le principe d'un lotissement communal de quatre lots ;

VU la délibération de la commune n° D-2021-06 du 03 février 2021 approuvant le prix de vente de 30 € le m² ;

Considérant que nous avons reçu M. Felix METBACH à la mairie, le 17 octobre 2023, nous confirmant avoir pris rendez-vous avec Maître LERO afin d'acquérir le lot n° 4 au prix de 37 020,00 € (trente-sept mille et vingt euros) ;

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente du Lot n° 4 :

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte l'engagement de M. Félix METBACH d'acquérir le lot n° 4 ;

Décide de vendre le lot n° 4 au prix de 37 020,00 € pour une superficie de 1 234 m² ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents découlant de la présente délibération en vue de vente de la parcelle section B n° 1417 au prix de 37 020,00 € à M. Félix METBACH,

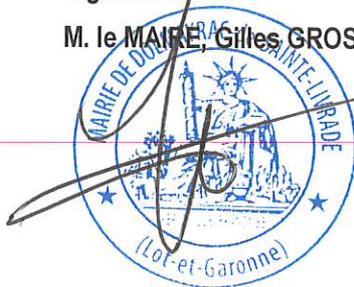
- **Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 45.

La délibération prise ce jour, porte le numéro D-2023-28.

Signatures:

M. le MAIRE, Gilles GROSJEAN



Mme Sylvie LE LAIZANT
Secrétaire de séance

Convocation envoyée le
07/12/2023 à 13:49:22